





REGLEMENT

CHAMPIONNAT « GRAND EST » U14 EAU VIVE

28 & 29 mai 2022 à Metz

Le règlement peut être modifié en fonction du nombre et du niveau des jeunes et des conditions extérieures. En cas de problème particulier non prévu par le règlement, il sera résolu par le Comité Régional.

Le classement du Championnat « Grand Est » pour les catégories U14 filles & garçons servira de support à la sélection de l'Équipe Régionale U14 Slalom 2022. Les 7 premières filles et les 7 premiers garçons U14 issus du classement final du Championnat U14 EV pourront être proposés à la sélection.

Les résultats sur les épreuves de descente (K1 et C1) et de course à pied seront pris en compte pour la sélection de l'Équipe Régionale U14 Descente 2022.

1. Conditions de participation

Niveau requis

Les participants doivent être titulaires de la pagaie verte eau vive.

- Catégories concernées
- Catégorie U11 Filles: Benjamines 1 (nées en 2011), Poussines (nées en 2012 et après)
- Catégorie U11 Garçons : Benjamins 1 (nés en 2011), Poussins (nés en 2012 et après)
- Catégorie U14 Filles: Minimes 2 (nées en 2008), Minimes 1 (nées en 2009) et Benjamines 2 (nées en 2010)
- Catégorie U14 Garçons: Minimes 2 (nés en 2008), Minimes 1 (nés en 2009) et Benjamins 2 (nés en 2010)

2. Phase qualificative

Epreuve qualificative n°1 : Course à pied

Epreuve de course à pied, sur une distance de 1000m pour les U11 et de 3000m pour les U14. A l'issue de l'épreuve, un classement est effectué par catégorie selon l'ordre d'arrivée.

• Epreuve qualificative n°2 : Slalom

Epreuve de slalom, effectuée en K1 de slalom sur le haut du bassin et en C1 de slalom sur le bas du bassin Chaque compétiteur réalise 2 manches en K1 et 2 manches en C1 (soit 4 manches).

Les embarcations utilisées doivent être en conformité avec le règlement fédéral slalom en vigueur.

A l'issue de l'épreuve, un classement est effectué par catégorie en additionnant le temps de la meilleure manche en K1 et le le temps de la meilleure manche en C1.

• Epreuve qualificative n°3: Descente

Epreuve de descente sprint, effectuée en K1 de descente sur le haut du bassin et en C1 de descente sur le bas du bassin.

Chaque compétiteur réalise 2 manches en K1 et 2 manches en C1 (soit 4 manches).

Pour les manches en K1, les embarcations utilisées doivent être en conformité avec le règlement fédéral descente en vigueur. Pour les manches en C1, le choix du bateau est libre (C1 descente ou C1 slalom).

A l'issue de l'épreuve, un classement est effectué par catégorie en additionnant le temps de la meilleure manche en K1 et le temps de la meilleure manche en C1.

Epreuve qualificative n°4 : Aisance en eau vive

Epreuve composée de 4 ateliers en eaux vives sur le haut du bassin, effectuée en K1 de slalom.

• 1 er atelier : parcours chronométré « stop et bac » sur le secteur 1

Le chronomètre est déclenché lorsque le compétiteur touche la fiche de slalom au départ avec sa pagaie. Il est arrêté lorsque le compétiteur touche la fiche de slalom à l'arrivée avec sa pagaie. Les bacs et les stops sont validés en touchant les fiches de slalom placées sur le parcours. 1 seul essai possible. En cas d'impossibilité de terminer le parcours (dessalage, casse ou autre raison), le compétiteur obtiendra le moins bon temps crédité de 50 secondes supplémentaires.







• 2ème atelier : parcours chronométré « traversées de rouleau aller-retour » sur le secteur 2

Le chronomètre est déclenché lorsque le compétiteur touche la fiche de slalom au départ avec sa pagaie. Il est arrêté lorsque le compétiteur touche la fiche de slalom à l'arrivée avec sa pagaie. Les traversées de rouleaux sont validées si le franchissement des 2 fiches de slalom placées sur le parcours est réalisé sans touche. 1 seul essai possible. En cas d'impossibilité de terminer le parcours (dessalage, casse ou autre raison), le compétiteur obtiendra le moins bon temps crédité de 50 secondes supplémentaires.

• 3^{ème} atelier : surf d'une durée minimum de 10" sur le secteur 3

Le chronomètre est déclenché par un coup de sifflet du juge. 1 seul essai possible. En cas de réussite, un bonus de 20" est accordé au compétiteur.

4^{ème} atelier: esquimautage tour complet en eau vive sur le secteur 4

L'esquimautage est validé si le compétiteur esquimaute par tour complet, sans prendre appui avec le fond, avec ou sans préparation, dans le courant et dans les limites de la zone définie (limite amont : 50 m en amont du Pont du Saulcy, limite aval : Pont du Saulcy). La technique d'esquimautage est libre. 1 seul essai possible. En cas de réussite, un bonus de 30" est accordé au compétiteur.

A l'issue des 4 ateliers, un classement est effectué par catégorie en additionnant les temps et bonifications des 4 ateliers.

• Classement des qualifications

A l'issue des 4 épreuves qualificatives, un classement sera réalisé par catégorie à partir de l'addition des points attribués sur chaque épreuve qualificative selon la répartition suivante :

1^{er}: 0 point
2^{ème}: 2 points

- 3^{ème}: 3 points

... (jusqu'au dernier compétiteur)

En cas d'impossibilité de terminer une des épreuves qualificatives (dessalage, casse ou autre raison) ou en cas d'absence, le compétiteur obtiendra, sur cette épreuve, les points du dernier compétiteur crédité de 2 points supplémentaires.

En cas d'égalité, l'addition des temps sur les épreuves de slalom, les épreuves de descente et les épreuves d'Aisance en eaux vives sera prise en compte.

Le classement des qualifications détermine l'accès aux différentes poules de l'épreuve finale. Les compétiteurs sont répartis dans différentes finales (A, B, C, ...) en fonction de leur classement. Les 4 premiers accèdent à la finale A. Les 4 suivants accèdent à la finale B, et ainsi de suite.

3. Phase finale

Kayak Extrême

Épreuve de Kayak Extrême, effectuée en K1 (bateaux type Strim junior fourni par l'organisation) sur le haut du bassin du bassin, par catégorie. Les jupes ne sont pas fournies par l'organisateur. Merci aux clubs de se munir de jupes grand hiloire (plastique ou néoprène).

Epreuve par poules de 4 compétiteurs selon le classement des qualifications avec passage de bouées gonflables. Le départ se fera en amont des vannes d'entrée du bassin et l'arrivée en amont du pont du Saulcy.

Les règles de sécurité suivantes doivent être respectées sous peine de disqualification :

- Avoir toujours les mains sur la pagaie
- Interdiction de pousser ou de tenir un adversaire avec ses mains ou sa pagaie.
- Interdiction de percuter volontairement le buste ou toute autre partie du corps d'un adversaire avec son kayak ou sa pagaie (comportement dangereux)
- Le contact entre les kayaks est autorisé.

Un compétiteur pourra être sanctionné en cas de faux départs, mauvais franchissement de porte, dessalage avant l'arrivée ou pour comportement dangereux et non-respect des règles de sécurité.







Classement final

Les compétiteurs sont classés par catégorie dans l'ordre croissant des places obtenues dans chacune des différentes finales, ceux de la finale "A" étant devant ceux de la poule "B", puis la "C", etc.

En cas de faux départs, mauvais franchissement de portes, dessalage avant l'arrivée ou non-respect des règles de sécurité, le compétiteur sera classé, à l'intérieure de sa poule, en fonction de sa progression correcte dans le parcours. L'athlète qui progresse le plus loin sans fautes sera le mieux classé.

Le compétiteur qui remporte la finale A de sa catégorie du Kayak Extrême est déclaré vainqueur du Championnat « Grand Est ».

4 titres sont attribués à l'issue du Championnat « Grand Est » pour les 4 catégories ouvertes :

- Catégorie U14 Filles
- Catégorie U14 Garçons
- Catégorie U11 Filles
- Catégorie U11 Garçons

4. Sécurité

Le règlement de sécurité est celui de la FFCK pour l'ensemble des disciplines pratiquées pendant le championnat. L'arrêté sécurité du Code du Sport est notre référence.

Un dispositif de sécurité est mis en place par l'organisation lors du déroulement des épreuves.

En dehors des épreuves du championnat, la pratique libre s'effectue sous la responsabilité des clubs.